



**Déclaration de la FNEC-FP-FO
CDEN carte scolaire 1^{er} degré**

du 14 février 2022

Monsieur l'IA-DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Il y a un mois tout juste, le jeudi 13 janvier, la grève en raz-de-marée dans l'Éducation nationale a vu tous les personnels de ce ministère se dresser contre le chaos orchestré par M. Blanquer. Monsieur le Ministre, nous n'avons pas fait grève contre un virus. Nous avons fait grève parce que nous en avons assez des mesures prises par ce gouvernement. Assez d'être entravés dans notre travail. Assez du chaos! Assez d'être mal payés! Jeudi 13 janvier, il s'est passé à l'École la même révolte qu'à l'hôpital au sortir du 1er confinement. Comme à l'hôpital public, la crise sanitaire n'a été que le révélateur du manque de moyens donnés à l'École. Il n'y a pas d'incompétence de la part du gouvernement, il y a une volonté de ne pas créer les postes alors même que des milliers de classes sont fermées par manque de remplaçants, et que le ministère appelle des retraités, des étudiants Bac +2 et des mères de familles. La FNEC-FP FO condamne cette précarisation et rappelle qu'il n'y a de plus aucune garantie que ces annonces soient suivies d'effets, faute de candidats... Quel mépris pour les personnels! Quel mépris pour les élèves et leurs parents!

Alors que les personnels font face, malgré un désordre indescriptible dans les écoles, les comités techniques qui se réunissent actuellement décident des suppressions de postes et de classes. Le SNUDI FO et sa fédération ne sauraient accepter ces fermetures incompréhensibles qui doivent être annulées. Pendant la crise, des centaines de milliards ont été donnés aux entreprises, notre ministre a lui-même rendu des dizaines de millions d'euros, et l'école doit se satisfaire de protocoles lancés avec le plus grand mépris pour les personnels mais aussi pour les élèves et leurs parents. Ces millions qui ont été votés par le Parlement, il nous les vole, à nous, aux élèves, aux parents !

Pourtant, ce 13 janvier, le Président Macron tenait ces propos lors de la conférence des Présidents d'Université : « On ne peut pas rester dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants. » De même qu'il rend les malades responsables du chaos à l'hôpital, il accuse les étudiants d'être fauteurs de la maladie budgétaire de l'université. Et parmi eux, Macron dénonce les boursiers! Il fixait aussi comme objectif principal à l'université la « professionnalisation » et annonçait la dislocation des organismes de recherche. Quelques jours plus tôt, dans une interview au Parisien, le même Président nous livrait sa vision de « l'école du futur ». Il faut « repenser la fonction des enseignants » face à un « système trop rigide » et « récompenser le bon travail, et distinguer ceux qui font un bon travail de ceux qui font un travail meilleur encore. » Les déclarations de Macron viennent parachever une suite d'attaques frontales contre l'École et l'université : Parcoursup, destruction du Baccalauréat, École des territoires en lieu et place de l'École de la République en particulier avec la loi 3DS, inclusion scolaire systématique et sans moyen en lieu

et place d'établissements spécialisés et de vrais soins, remise en cause des missions des agents de plus en plus soumis à l'arbitraire avec l'évaluation PPCR et sa logique « d'accompagnement », attaques contre leurs statuts notamment à travers les mesures du « Grenelle ». C'est cette politique de destruction de l'École Publique de M. Macron et de M. Blanquer qui a été massivement rejetée le 13 janvier. Ils ont profité sans scrupule de la crise sanitaire, pour accélérer la destruction de l'École. L'École, c'est le droit à l'instruction, ce sont les diplômes. Les diplômes, ce sont les qualifications, c'est le droit à un vrai salaire. Voilà ce que M. Macron et M. Blanquer veulent casser. Il faut les arrêter !

Le ministre prépare une rentrée 2022 catastrophique. Il entend afficher 1965 équivalents temps pleins (ETP) de moyens d'enseignements supplémentaires dans le premier degré. Faut-il comprendre 1965 créations de postes? Non! Car à la rentrée 2022, la réforme de la formation initiale des enseignants, issue de la loi Blanquer, s'appliquera. Outre le recul d'un an de l'accès au concours qui passe de la fin du Master 1 à la fin du Master 2 et la multiplication des postes occupés par des étudiants contractuels alternants, les professeurs des écoles stagiaires seront à temps complet en classe au lieu d'un mi-temps. Ainsi, en dépouillant les 4050 stagiaires de leur formation, en leur imposant de passer de mi-temps à temps complet en classe, le ministre récupère 2025 ETP de moyens d'enseignements. Ce sont donc 60 emplois d'enseignants du premier degré qui sont supprimés, et qui correspondent à la création de 60 postes d'inspecteurs de l'Éducation nationale notamment en lien avec « la poursuite des missions d'évaluations d'établissements ». Tout un programme...

Ces 1965 ETP supplémentaires annoncés par le ministre grâce à ce tour de passe-passe sont d'ores et déjà utilisés :

- 1243 ETP seront consacrés à l'amélioration des décharges de direction,
- 35 ETP seront destinés aux expérimentations des contrats locaux d'accompagnement dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes
- 25 ETP seront réservés à des unités d'enseignement autisme ou des « dispositifs d'autorégulation ».
- Les autres ETP seront consacrés à finaliser le dédoublement des grandes sections en Éducation prioritaire et le plafonnement à 24 en GS, CP, CE1

Il n'y a donc aucune création de poste dans le 1^{er} degré.

Alors qu'à l'heure actuelle les remplacements ne sont plus assurés et qu'on fait appel à des retraités, que les formations REP +, voire les décharges de direction sont annulées dans certains départements au mépris de la réglementation, que les absences syndicales sont entravées, que les classes sont surchargées, que les postes spécialisés manquent partout, que reste-t-il pour baisser les effectifs dans les classes, prendre en charge efficacement les élèves en difficulté ou en situation de handicap ? Que reste-t-il pour assurer le remplacement des enseignants absents sachant par ailleurs que le ministre persiste à affecter les remplaçants en priorité à la mise en œuvre des formations en constellations ou des évaluations d'école ?

Dans notre département aussi les tours de passe passe ne manquent pas. De la transformation d'une école à la fusion d'une autre, tous les moyens sont bons pour éviter une ouverture ou faciliter une

fermeture. **Vous y voyez une logique imparable, nous y voyons une logique comptable.** Notre département a été doté des 60 ETP destinés à l'Académie au détriment des autres départements qui devront assurer l'augmentation des décharges de direction, les GS CP et CE1 à 24 à perte. Malgré cela le compte n'y est pas et cela ne suffira pas, loin de là ! Nous avons cette année plus de 200 contractuels dans le département ! Comparons ces chiffres : 60 ETP octroyé/200 contractuels recrutés ! Sans commentaire ! De très nombreuses écoles n'auront pas les moyens d'avoir des GS, CP ou CE1 à 24 sans augmenter considérablement les effectifs des autres niveaux, les TPS ne sont plus comptabilisés en Éducation Prioritaire, les RASED continue à être démembré, aucun poste de remplaçant créé... Oui aucun poste, donc, de remplaçant créé cette année encore malgré un manque criant dans notre département. Ce manque a été mis en exergue par la pandémie actuelle mais les besoins sont structurels, vous en convenez. Pourquoi alors, ne pas créer ces postes ? Pensez-vous réellement qu'en déplaçant 4 postes d'HG8 et 1 d'HG15 et en les rapatriant à Toulouse vous allez régler le problème ? Pensez-vous ne serait ce que répondre aux besoins de remplacement d'une année sans Covid ?

Monsieur le DASEN, vous nous dites : « Si les élèves sont là et qu'un local est disponible alors on ouvre. » Sur ce point nous sommes d'accord évidemment mais c'est sans compter sur la parade ou le tour de passe passe mis au point cette année. Ce sont les mairies qui décident si un local disponible pour une classe existe. Alors parfois la mairie dit non et les collègues disent oui, parfois la mairie dit qu'elle préfère telle école ou telle autre et les collègues tentent de s'exprimer aussi mais... Vous, vous décidez d'en rester à l'avis des mairies contre celui des personnels enseignants alors même que parfois le point de désaccord porte sur non pas 1, non pas 2 mais sur 3 locaux disponibles ou pas dans une école. Un petit tour de passe, une régulation plutôt qu'une ouverture et hop un poste économisé. C'est inadmissible ! Nous vous rappelons que les salles de classes sont une priorité dans les écoles et que l'avis des collègues doit être pris en compte.

L'année dernière vous vous étiez engagé à ne fusionner aucune école contre l'avis du conseil des maîtres, pourtant cette année certaines écoles n'étaient même pas informées d'un projet de fusion ou de transformation et d'autres subissent des pressions des IEN et des mairies . Nous attendons que toutes ces fusions soient différés dans l'attente d'un avis du conseil des maîtres et que les transformations soient annulées car elles n'ont comme objectif que d'économiser des postes.

Après un CTSD avorté et unanimement rejeté, après un CDEN boycotté, après un 2ème CTSD unanimement rejeté encore une fois, après un rassemblement aujourd'hui même, jour du 2ème CDEN, Monsieur le DASEN, il est temps.

Il est temps , Monsieur le DASEN, que vous fassiez plus que « partager » le constat d'une École qui va mal et que vous réclamiez les postes dont notre département a besoin pour assurer le bon fonctionnement des écoles. Nous attendons de votre part que vous preniez la mesure de la situation catastrophique vécue dans notre département. Au mépris gouvernemental affiché par le gouvernement depuis le début quinquennat envers les personnels de l'Éducation Nationale s'ajoute le mépris local de nos conditions de travail. Autre point de crispation : Comment pouvez-vous proposer de recevoir des délégations d'école en audience après la tenue du CDEN ? C'est

incompréhensible et inédit ! Nous ne pouvons, et nos collègues non plus se satisfaire de réponses telles que : « de deux maux je choisis le moindre », « je ne vois aucun soucis » face aux inquiétudes et aux revendications légitimes du terrain que nous relayons. Les décisions prises lors de ces instances impacteront les personnels et les élèves pendant une année entière a minima ! Les collègues sont à bout, l'École est en danger et vous devez réagir pour permettre à l'École Publique de remplir sa mission de Service Public.

Plus que jamais, la FNEC-FP FO revendique :

- Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services
- L'arrêt des protocoles inapplicables
- Ré-abondement des listes complémentaires pour tous les corps
- Mise en place de concours exceptionnels si nécessaire
- Les ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures
- Pas une classe à plus de 25 en maternelle comme en élémentaire
- L'augmentation générale des traitements, des salaires, des pensions et des retraites
- L'augmentation du point d'indice pour retrouver la valeur réelle du point d'indice en euros constants de l'année 2000, soit désormais 22,68 %
- L'augmentation indiciaire immédiate de 183€ pour tous les personnels sans contreparties
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED